



Arrêté n° AR_2026_93

=====

Arrêté de réglementation portant autorisation temporaire d'occupation du domaine public

ARRETÉ

Le Maire de la Commune de MESNIL-ROC'H (Ille-et-Vilaine), Commune déléguée de Lanhélin

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et 2213-2 relatifs aux pouvoirs de Maire ;

Vu, le code de la Route, notamment ses articles R.110-1, R110-2, R.411-25 R.411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée, et notamment son livre I, 8^{ème} partie (signalisation temporaire) ;

Vu la demande en date du 22 septembre 2026, présentée par **Monsieur François AGENAIS**, Président de l'association « Dans les pas de Maëlie » ;

Considérant qu'il convient d'autoriser l'occupation du domaine public, afin de permettre la réalisation d'une manifestation présentant plusieurs ateliers, structure gonflable, maquillage, tapis de course, balade en petit train, visite de tracteur de camion, défis d'adresse, sur le parking de la salle du Granit Bleu - rue François René Châteaubriand – Lanhélin 35720 Mesnil-Roc'h ;

Considérant que pour assurer la sécurité des riverains et faciliter la réalisation de la manifestation, il y a lieu de réglementer le stationnement ;

ARRÊTÉ

Article 1 : Les 7 et 8 novembre 2026 de 8h00 à 18h00, l'association « Dans les pas de Maëlie » est autorisée à occuper le domaine public, sur le parking de la salle du Granit Bleu.

Article 2 : L'occupation du domaine public sera signalée par Monsieur AGENAIS.

Article 3 : Le stationnement sera en partie interdit sur le parking de la salle du Granit Bleu.

Article 4 : La signalisation sera mise en place par Monsieur AGENAIS.

Article 5 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage avant la manifestation.

Article 7 : Monsieur le Maire de Mesnil-Roc'h est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la gendarmerie de Combourg.

Et notifié à Monsieur AGENAIS.



Fait à Mesnil-Roc'h, Le 23 septembre 2026
Le Maire,
Rodolphe HAREAU